

■ **Aiassa SA**, à Valangin, CH-645-1002780-9 (FOSC du 06.09.2007, p. 9/4098722). La clause statutaire relative à l'apport en nature et à la reprise de biens à la constitution est abrogée. Statuts modifiés le 29.01.2009. Beaubiat Joëlle n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Neuhaus Grégoire, membre du conseil d'administration, nommé secrétaire, n'exerce plus de pouvoirs de représentation. 'Dominique Dougoud, Comptabilité et Informatique' n'est plus organe de révision. Selon déclaration du 29.01.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.

Registre journalier no 917 du 03.02.2009
(04870038 / CH-645.1.002.780-9)